

Conséquences du confinement sur les bibliothèques publiques de Wallonie et Bruxelles

et demandes au pouvoir subsidiant (Communauté française de Belgique)

avril 2020

APBFB

Association des Professionnels des Bibliothèques Francophones de Belgique
Rue Nanon 98 – 5002 Namur – info@apbfb.be

A. Exposé des conséquences du confinement suite à une récolte de témoignages issus de bibliothèques wallonnes et bruxelloises de tailles diverses

Sur les budgets d'achats de documents

Perte de recettes mensuelles sur les emprunts, les prolongations et les amendes de retard selon les pratiques de chaque bibliothèque : entre 100 et 7500 € par mois selon les tarifs et pratiques et l'importance de l'institution. Certaines, à PO communal, considèrent que les volets chauffage des bâtiments et déplacements du personnel compenseront la diminution des recettes du prêt. Pour d'autres, en particulier les bibliothèques de droit privé (asbl), ces recettes constituent, surtout chez les petites, une part essentielle du budget des activités.

Certaines craintes sont exprimées en divers lieu :

- la perte d'un douzième sur le budget annuel d'acquisitions (budget 2020 et 2021 minimum) ;
- le budget d'achat livres raboté au profit d'autres urgences communales ;
- le risque de suppression ou de réattribution ailleurs des budgets de la Bibliothèque sur base des événements supprimés ou reportés en 2021 ;
- pour les réseaux des opérateurs d'appui qui font payer mensuellement les frais de participation au catalogue collectif, le paiement de ces frais pour les mois de confinement sans quasi d'usage du service ;
- la diminution globale probable des budgets vu la crise économique qui s'annonce ;
- vu la difficulté potentielle de réapprovisionnement aussi longtemps que les éditeurs (français entre autres) n'auront pas relancé la machine, la perte d'une part du budget 2020 sans report possible en 2021 ;
- les abonnements papier aux journaux et périodiques d'actualité considérés désormais comme un gaspillage.

Des décisions sont déjà effectives ici et là :

- les bons de renouvellement d'abonnements aux revues tombant en mars-avril-mai mis en attente ;
- la perte constatée du matériel périssable commandé pour des activités ;
- la chasse aux économies pour les acter lors de la prochaine modification budgétaire (dans les meilleurs cas, la bibliothécaire en chef peut choisir le budget à supprimer) ;
- l'augmentation importante du budget Lirtuel chez plusieurs opérateurs d'appui ;

D'après certains, l'impact budgétaire sur les acquisitions de documents, les animations, etc. ne se verra qu'en septembre, quand sera voté le budget 2021.

En conclusion, le manque à gagner de recettes (cotisations, prêts, amendes de retard, participation des lecteurs à la rémunération des auteurs...) est surtout préjudiciable aux bibliothèques de droit privé dont une part essentielle des charges restera due (location des locaux, frais fixes divers) ; il va impacter leur fonctionnement pour 2020 et pour les années suivantes. Les bibliothèques communales et provinciales semblent moins impactées puisque leur budget s'intègre dans un budget plus large. Cependant, elles ne sont pas à l'abri ni de restrictions budgétaires liées aux besoins nés

des circonstances dans d'autres services ni de la volonté des PO de chasser l'économie alors qu'une crise économique s'annonce ni de la tentation de leur PO de calquer le budget prévisionnel 2021 sur les dépenses réelles de 2020.

Sur les dépenses en ressources humaines

La dispense de service est généralisée dans les Communes et Provinces une fois le télétravail devenu impossible ou si une tournante s'est organisée entre permanence (et pour certaines l'organisation du « take away »), télétravail et dispense.

Un cas particulier est à signaler : du personnel communal en CDI qui ignore si la Commune pourra le payer à partir du 6 avril 2020 ; il est là difficile de démêler le risque réel des inquiétudes légitimes des agents.

Un autre cas est plus sérieux : depuis le 1/04, tous les bibliothécaires employés communaux en CDI sont passés au chômage temporaire avec un report possible de l'échéance en prenant des heures de récupération ou des jours de vacances annuelles.

Mais le recours au chômage force majeure est plus utilisé en bibliothèque de droit privé (asbl) ; les conséquences sur l'obtention des subsides APE et sur la réduction des charges patronales n'y sont pas encore connues.

Par contre, sont avérés bon nombre de reports d'engagements prévus :

- CDD nouveaux ou à renouveler parce qu'échus au 31/03 ;
- article 60 ;
- CDI sur examen (fatalement différé) ;
- contrats CDR (de remplacement) ou SMART pour pallier l'absence de collègues malades de longue durée.

À cela s'ajoute la crainte que les agents admis prochainement à la retraite ne soient pas remplacés, ce qui obligerait, dans un cas particulier, à fermer une implantation ; celle qu'un contrat temps plein soit remplacé par un temps partiel.

Dans une grosse structure, un gros problème se pose pour les étudiants employés 18h/mois comme collaborateurs techniques, dont certains sont en difficulté financière sans cette rémunération.

Sur les activités culturelles

La crainte de voir le budget « animation », comme le budget « achat de documents » remis en cause est réelle.

En certains lieux, est déclarée la cessation de l'émission des bons de commande pour des prestataires extérieurs, même à moyen terme, aussi longtemps que les conditions de sortie du confinement ne sont pas connues.

Toutes les activités étant annulées ou reportées, on essaie de limiter « la casse » financière selon divers cas de figures :

- 1- L'annulation pure et simple avec budgets engagés entraîne une perte pour la bibliothèque : le coût à supporter peut être lourd (4000 € pour un événement important dans une grosse structure) auquel il faut ajouter le temps de préparation perdu.
- 2- L'annulation avec récupération des engagements est possible : les transports, par ex., sont dans une bonne mesure remboursés (SNCB, SNCF).
- 3- Le report de l'activité est possible soit à la bibliothèque, soit, si son calendrier est trop plein, extra muros dans les crèches, écoles, associations...
- 4- Le report n'est pas possible : les animateurs/artistes ont un manque à gagner, ils ne seront pas payés pour les activités non prestées ; pour certains, c'est leur seule source de revenus et tout est annulé sans intervention financière. C'est particulièrement le cas lorsque l'activité est récurrente (ex. ateliers mensuels) : report signifie suppression et c'est une dure perte de revenus pour le prestataire ; cela peut aller jusqu'à 500 €/mois.
- 5- Le report n'est pas possible sous la forme prévue mais des alternatives sont discutées avec les animateurs/formateurs/artistes : rencontres ou ateliers virtuels surtout s'il s'agit de clôturer un cycle ; séances vidéos à retransmettre sur les réseaux sociaux...
- 6- Dans un cas, la prestation ne peut avoir lieu et des intervenants ont demandé le paiement de la prestation non effectuée ; à une promesse de report, s'ajoute le paiement de facture réduite.

Les bibliothécaires sont très préoccupés par le sort de leurs prestataires, en particulier ceux dont ce type de travail est la principale source de revenus.

Sur les habitudes et pratiques

Beaucoup de craintes sont exprimées quant à l'organisation de la réouverture :

- Craintes liées à la masse de retours et au nombre de visites en explosion : comment organiser les équipes : travail 7/7 ?, congés reportés ?, toute l'équipe au service public et cessation momentanée des travaux de back office ?
- Craintes liées au retour de documents potentiellement contaminés
- Craintes de l'excitation voire de l'agressivité des publics « libérés » du confinement
- Crainte de ne pas pouvoir satisfaire car il n'y aura pas de nouveautés ; il faudra du temps pour que les librairies puissent servir du neuf (parutions reportées, trésorerie affaiblie...)

Les questions récurrentes sont cependant d'un autre ordre :

1-La remotivation des équipes sera nécessaire pour remettre l'ouvrage sur le métier car...

2-Des lecteurs ont découvert d'autres sources d'information et de récréation : abonnement aux journaux en ligne, Lirtuel, films à la demande, vidéos sur Youtube, webinaires, MOOC... Les reverrons-nous ou pas ? Ne deviendront-ils pas invisibles, même s'ils lisent ?

Pour maintenir un contact avec nos lecteurs, nous avons lancé des posts quotidiens sur nos réseaux sociaux, le lien a été maintenu pendant le confinement mais après ?

Quel impact aura ce confinement sur le travail mis en place depuis des années vis-à-vis de nos publics ? Devrons-nous recommencer tout le travail de fidélisation ?

Faudra-t-il engager du temps et des frais (publicité, animation, promotion) pour récupérer la situation d'avant ?

Beaucoup s'accordent pour dire que les pertes seront davantage des pertes culturelles que des pertes financières (même si celles-ci ne sont pas négligeables) : des projets/animations qui doivent être abandonnés ou reportés, des publics qu'on ne touchera pas ou plus, beaucoup d'efforts déployés pour faire venir les publics les plus variés aux activités et à la bibliothèque de manière générale qui risquent d'être au moins partiellement anéantis.

L'impact sur l'image des bibliothèques et sur les habitudes des lecteurs ne sera mesurable qu'après la fin du confinement.

Sur les obligations administratives

Assemblées générales d'asbl reportées, donc rapports financiers annuels en retard pour tous les réseaux qui comptent au moins une bibliothèque de droit privé, donc solde des subsides en retard aussi

Difficultés pour dépenser l'ensemble des subsides de fonctionnement pour l'année, d'où envisager d'engager les dépenses sur 2020 et de mettre les activités en œuvre en 2021 afin de ne pas perdre les montants mais est-ce légal ? Tous les PO le permettront-ils ?

Impossibilité de participer au nombre obligatoire d'heures de formation pour les bibliothécaires subventionnés

En résumé :

Avenir incertain pour l'évolution des budgets de toutes les bibliothèques, tous PO confondus

Pertes financières immédiates cruciales pour les bibliothèques de droit privé

Frilosité des PO pour mener à bien les projets de recrutement envisagés

Situation difficile constatée pour bon nombre d'animateurs/formateurs/artistes (et étudiants) mais pas de prestations payées si non exécutées => report, passage au virtuel... ?

Pertes culturelles importantes mais non encore mesurables : disparition potentielle de publics dont la fidélité a été durement acquise

B. Demandes à la Communauté française

Manifeste pour les bibliothèques publiques en Belgique francophone

Ce document publié en 2019 par l'APBFB est particulièrement d'actualité. Pour mémoire, il présentait 2 revendications.

1. *L'application pleine et entière du **décret** du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les bibliothèques publiques et la prise en compte des conclusions de l'évaluation dudit décret menée en 2015.*

Sans l'application du décret dans tous ses aspects financiers, le secteur encaissera plus durement encore la crise qui s'annonce. Il est impératif que les PO, tant publics que privés, qui assurent l'essentiel du financement des bibliothèques publiques soient soutenus dans leurs efforts afin que les bibliothèques disposent d'équipes complètes et compétentes et de budgets d'acquisition et de fonctionnement suffisants. Il s'agit en effet pour elles d'assumer la double mission qui les attend plus que jamais à la sortie du confinement : ramener les publics vers la bibliothèque et donc vers la lecture, la rencontre et l'échange et les fidéliser ; relever les défis lancés par les usages virtuels nouvellement acquis par les uns ou à acquérir par les autres.

2. *La valorisation et le renforcement le **rôle éducatif, culturel et social** des bibliothèques en Fédération Wallonie-Bruxelles*

Dans les textes par lesquels nos autorités politiques de divers niveaux ont présenté aux citoyens les consignes liées à la lutte contre le coronavirus, il est apparu que les bibliothèques revêtaient une importance particulière. Elles ont été assimilées par certains à des produits de première nécessité. Même s'ils ont clamé haut et fort que la première nécessité était de garder la vie et de permettre à ses semblables de la garder, les professionnels du secteur ont été satisfaits voire flattés de cette reconnaissance implicite de l'importance de leur mission.

Cependant, cette qualification de première nécessité visait uniquement le prêt de livres. Il reste donc à poursuivre la valorisation du travail éducatif, culturel et social des bibliothèques. Le « déconfinement » ramènera ce rôle au premier plan car notre société traversera sans nul doute des turbulences socio-économiques qui obligeront à s'appuyer sur la culture, la citoyenneté solidaire et la créativité. Quel meilleur troisième lieu que les bibliothèques pour accueillir tous les publics en quête d'information, d'émancipation et de partage ?

Solidarité avec les partenaires

- L'APBFB est solidaire de ses partenaires de la chaîne du livre regroupés en interprofession au sein du PILEn et appuie ses revendications, en particulier celles des librairies indépendantes avec lesquels les bibliothèques entretiennent des liens commerciaux et culturels étroits.

- L'APBFB relaie l'inquiétude de ses membres à propos des formateurs, animateurs, artistes qu'ils ont l'habitude d'employer et que le confinement condamne à une perte de revenus certaine.